

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-U53-94 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 2009-U53 – MODIFICATION À LA GRILLE HC-723 ET AJOUT DE  
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES  
AU PROJET INTÉGRÉ DE LA ZONE HC-723**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

*Le Règlement numéro 2023-U53-94 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – modification à la grille Hc-723 et ajout de dispositions particulières applicables au projet intégré de la zone Hc-723 a été adopté par le conseil de la Ville le 18 avril 2023 et **est entré en vigueur le 19 mai 2023.***

Un certificat de conformité a été émis le 19 mai 2023 à la suite de l'approbation de ce règlement par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de ce règlement vise essentiellement à :

- Modifier la grille des usages et normes de la zone résidentielle de moyenne à forte densité « Hc-723 » afin d'y ajouter la catégorie d'usage habitation de type « Projet intégré (h5) » avec les normes correspondantes et certaines dispositions spéciales.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 18 avril 2023 – Ville) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 25 mai 2023.

Anny Després, greffière adjointe